



1. **Un EHPAD est un lieu ouvert, où le résident a toute liberté d'aller et venir.**
2. L'entrée est libre et le résident peut à tout moment choisir de retourner à son domicile.
3. **Le résident peut partir également en vacances.**
4. La chambre est un lieu d'habitation, dans lequel le résident peut amener des petits meubles, objets personnels, cadres photos....
5. **Le résident peut conserver son médecin traitant, si celui-ci est autorisé à intervenir à l'EHPAD Belnay.**
6. Le Conseil de Vie Sociale est la commission qui représente le résident au sein de l'établissement.



Madame Corine HENRY

Cadre de santé

Services La Doue, La Saône et La Julienne

@ lavillae@ch-tournus.fr

Madame Carole SANTAMARIA

Cadre de santé

Services La Seille & La Dolive

@ stphilibert@ch-tournus.fr



informations



03 85 27 47 67

EHPAD BELNAY

627, avenue Henri et Suzanne Vitrier

BP97

71700 TOURNUS



Présentation

L'EHPAD du Centre Hospitalier Belnay de Tournus est composé de 6 services d'hébergement complet :

- ⊙ **La Doue** 14 lits (unité de vie protégée)
- ⊙ **La Seille** 29 lits
- ⊙ **La Saône** 30 lits
- ⊙ **La Dolive** 29 lits
- ⊙ **La Julienne** 39 lits.
- ⊙ **EHPAD USN** : 10 lits

L'ensemble des 151 lits est habilité à bénéficier de l'aide sociale et éligible aux APL ou ALS. Ces prestations sont soumises aux revenus des résidents.

L'EHPAD est situé à 20 mn à pied de la gare SNCF de Tournus.

Environnement

L'EHPAD est entouré d'espaces verts dont un jardin à visée thérapeutique.

La Doue a un jardin clos correspondant à la prise en charge des résidents à risque de fugue.

Une équipe de 3 animatrices organise tout au long de l'année diverses animations, en activités individuelles ou collectives adaptées aux besoins du résident.

Tous les services ont une salle à manger qui permet aux résidents de prendre ses repas en compagnie d'autres résidents.

Toutes les chambres sont en majorité individuelles et équipée d'une salle de bain.



Prise en charge

La prise en charge en EHPAD relève de trois tarifications :

1 Le prix de journée : réévalué chaque année, le prix de journée que le résident règle mensuellement prend en charge toutes les dépenses hôtelières et à caractère général.

2 Le forfait dépendance : il est évalué pour chaque résident en fonction de sa dépendance en calculant son Groupe IsoRessources (GIR) qui selon ses moyens, permettra l'attribution de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie). Ce forfait couvre toutes les dépenses relatives à la dépendance. Tous les résidents règlent à minima le coût de la dépendance égal au tarif GIR 5/6.

3 Le forfait soins : il est attribué par l'ARS de Bourgogne Franche Comté et permet de prendre en charge les dépenses relatives aux soins.



Certains frais restent à votre charge (transport ambulance ou VSL, consultations spécialisées, actes imagerie spécialisés, habillement, produits d'hygiène...).

En voiture, sortie n°27 autoroute A6, puis prendre direction D14 « Mancey ».